

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation	
2026	BE_KEI_07_26	Rénovation maison	7735/2725 Section D de l'Eglise	Autorisée le: 18.03.2026 Affichage Certificat: <b>20.03.2026</b> Délai de recours: <b>20.06.2026</b>
2026	LE_HIE_05_26	Rénovation maison	745/3365 Section A de Lellig	Autorisée le: 18.03.2026 Affichage Certificat: <b>20.03.2026</b> Délai de recours: <b>20.06.2026</b>
2026	MU_GRO_PAP_26	Travaux Infrastructures PAP	Section C de Münschecker	Autorisée le: 18.03.2026 Affichage Certificat: <b>20.03.2026</b> Délai de recours: <b>20.06.2026</b>
2026	MA_STD_39_26	Construction d'une maison unifamiliale	1686/4420 Section B de Manternach	Autorisée le: 04.03.2026 Affichage Certificat: <b>04.03.2026</b> Délai de recours: <b>04.06.2026</b>
2026	BE_HIE_1A_26	Construction d'une pergola	763/2667 Section D de l'Eglise	Autorisée le: 28.01.2026 Affichage Certificat: <b>30.01.2026</b> Délai de recours: <b>30.04.2026</b>
2026	BE_HIE_02_25	Installation pompe à chaleur	126/4235 Section E de Berbourg	Autorisée le: 07.01.2026 Affichage Certificat: <b>07.01.2026</b> Délai de recours: <b>07.04.2026</b>
2026				
2026				
<p>Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.</p> <p>Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.</p>				

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			
2026			

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique, 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.

## Publications des autorisations de bâtir

Année	Réf. Dossier	Objet de la demande	Situation

Les plans peuvent être inspectés pendant le délai de recours devant les juridictions administratives aux bureaux du Service Technique,  
 3 Kierchewee Manternach.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de la date d'affichage du certificat aux abords du chantier.